REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU DIAMARE

COMMUNE DE DARGALA

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND

FAR-NORTH REGION

DIAMARE DIVISION

DARGALA COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD

COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION N°08 /26/CA/C/SG /SPM

Le Maire de la Commune de Dargala, Autorité Contractante communique :

L'établissement ci-après, soumissionnaire des projet inscrit dans le cadre du fond routier de l'exercice 2026, est déclaré attributaire du marché suivant:

PROJET	ADJUDICATAIRE	MONTANT DE L'OFFRE (TTC)	FINANCEMENT	DELAIS D'EXECUTION
DAO N°14/AONO/ROUTES/C-DARGALA/CIPM-D/2026 DU 08/04/2026 en procédure d'urgence pour l'exécution des travaux d'aménagement de la route communale en terre DARGALA-ROUFIRDE-HARDEO GOLO-OURO DJARMA-DAWA (10KM), dans la Commune de Dargala, Département du Diamaré, Région de l'Extrême-nord.	**STE BTPK SARL, BP : 103 MAROUA, TEL : 677 007 187**	100 000 000	BIP 2026	CINQ (5) MOIS

Le Directeur de l'établissement ci-dessus désigné est prié de prendre attache avec le service de la passation des marchés de la Délégation Départementale des Marchés Publics du Diamaré ou avec le service de la passation des marchés de la Commune de Dargala pour les modalités pratiques d'élaboration de la Lettre Commande y afférente.

Ampliations :
-MINMAP/DGMI ;
-PREFET/DIAMARE ;
-SOPECAM;
- CRTV;
-PRESIDENT /CDMP;
-ARMP;
-MAITRES D'OUVRAGES.

Dargala, le 06 MAI 2026

Le Maire,

Le Maire

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU DIAMARE

COMMUNE DE DARGALA

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND

FAR-NORTH REGION

DIAMARE DIVISION

DARGALA COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD

DECISION MUNICIPALE N°09 /DM /C-DARGALA /CIPM-D/26

portant attribution du marché relatif aux travaux d'aménagement de la route communale en terre DARGALA-ROUFIRDE-HARDEO GOLO-OURO DJARMA-DAWA (10KM), dans la Commune de Dargala, Département du Diamaré, Région de l'Extrême-nord.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DARGALA

Vu la Constitution ;
Vu la Loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code général des Collectivités territoriale Décentralisées ;
Vu Le décret n° 77/91 du 25 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, Syndicats des Communes et établissements communaux et ses diverses modifications subséquentes ;
Vu Le décret n° 77/302 du 28 juillet 1977 déterminant les Communes et leurs ressorts territoriaux;
Vu Le Décret N°93/321 du 25 Novembre 1993 portant créations des Communes notamment la Commune Rurale de Dargala ;
Vu Le Décret n° 2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
Vu le Décret N° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du ministère des Marchés publics;
Vu le Décret N°2012/074 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le Décret N°2019/002 du 04 Janvier 2019 portant réaménagement du gouvernement ;
Vu l'Arrêté N°000345/A/MINDDEVEL du 12 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin du 09 Février 2020 ;
Vu la circulaire N° 001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics;
Vu la Lettre Circulaire conjointe N°001LC/MINFI/MINDDEVEL du 18 Juillet 2025 relative à la préparation des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'exercice 2026;
Considérant la lettre de proposition N°08/L//C-DARGALA/CIPM/26 du 06 Mai 2026 du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de Dargala;

DECIDE :

Article 1er : A été retenu comme adjudicataire de l'avis d'appel d'offre ci-après l'établissement suivant:

PROJET	ADJUDICATAIRE	MONTANT DE L'OFFRE (TTC)	FINANCEMENT	DELAIS D'EXECUTION
DAO N°14/AONO/ROUTES/C-DARGALA/CIPM-D/2026 DU 08/04/2026 en procédure d'urgence pour l'exécution des travaux d'aménagement de la route communale en terre DARGALA-ROUFIRDE-HARDEO GOLO-OURO DJARMA-DAWA (10KM), dans la Commune de Dargala, Département du Diamaré, Région de l'Extrême-nord.	**STE BTPK SARL, BP : 103 MAROUA, TEL : 677 007 187**	100 000 000	BIP 2026	CINQ (5) MOIS

Article 2: Le Directeur de l'établissement suscité est instamment invité à prendre contact avec le Maire de la Commune de Dargala pour la suite de la procédure;

Article 3: La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Ampliations :
-MINMAP/DGMI ;
-PREFET/DIAMARE ;
- DRMAP/SM ;
-SOPECAM;
- CRTV;
-PRESIDENT /CDMP;
-ARMP;
-MAITRES D'OUVRAGES.

Dargala, le 06 MAI 2026

Le Maire,

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Délégation Régionale de l'Extrême-Nord
COMMUNE DE DARGALA
Le Maire
Délégation Départementale du Diamaré
MINISTÈRE DE LA DÉCENTRALISATION ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

Abdoulaye Bakari
Le Maire